Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20261109-DECIS_2026_063-DE

VILLE DE ROMILLÉ

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
# DÉCISION DU MAIRE
# PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| **Projet d'extension et de rénovation de l'atelier communal - dépôt du Permis de Construire (PC).** | **DÉCISION N° 2026 – 063 du 9 novembre 2026** |

**Le Maire de Romillé,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 2026-026 en date du 30 mars 2026, donnant délégation au Maire pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour tout projet le nécessitant dont la réalisation aura préalablement fait l'objet d'une validation par le Conseil municipal ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 410-1 et suivants et R. 410-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L. 111-8 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 2026-102 en date du 12 octobre 2026 approuvant au stade de l'APD, le projet d'extension et de rénovation de l'atelier communal ;

**Vu** les pièces du projet établies par le maître d'œuvre, le Cabinet CLARC de Betton (35) ;

**Considérant** que les travaux projetés pour cette opération nécessitent, au titre du droit de l'urbanisme et de la construction, le dépôt d'une demande de Permis de Construire (PC),

**DECIDE :**

1/ le **DÉPÔT** en mairie d'une demande de Permis de Construire (PC), pour les travaux d'extension et de rénovation de l'atelier communal, sous maitrise d'ouvrage communale.

Cette demande sera instruite par les services de Rennes Métropole au regard des dispositions d'urbanisme en vigueur à Romillé, et une décision sera prise par le Maire à l'issue de la phase d'instruction, après avis des commissions départementales de sécurité ERP/IGH et d'accessibilité.

**Arnaud GUINARD**
Maire

Mairie de Romillé 35850 Romillé

Place de la Mairie
35 850 Romillé
**Tél :** 02 99 23 24 59
mairie@romille.fr
www.romille.fr